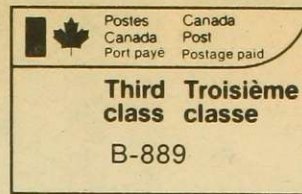


le travail

Vol 53 No 2
avril 1978



Confédération des Syndicats Nationaux
1001, St-Denis
Montréal, P.Q. H2X 3J1



1^{er} Mai

Pour le droit au travail

**CONTRE
le
chômage**

**CONTRE
les
coupures
de
postes**

**CONTRE
les
fermetures
d'usines**

**CONTRE
les
mises
à pied**

BÂTISSONS L'UNITÉ

Le chômage au service du capital



Selon les statistiques gouvernementales, il existait, dans les premiers six mois de 1977, 9,550 postes vacants, incluant les postes temporaires et les postes à temps partiels, dans tout le Québec, comparativement à 285,000 chômeurs officiels.

Mais, contrairement à ce que l'on pourrait s'attendre, les politiques gouvernementales pour solutionner la crise du chômage, ou à tout le moins aider les chômeurs, sont plus que déficientes sinon rétrogrades.

Ainsi, avec le bill C-69, on a resserré les conditions d'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage tout en augmentant les cotisations. On rayait entre autres 16,000 prestataires de 65 ans et plus; on coupait les prestations au moindre prétexte: par, exemple, ne pas avoir effectué trois demandes d'emplois dans sa semaine, etc... Un an après le bill C-69, la loi C-27 prolongeait la période de travail minimale pour avoir droit aux prestations et diminuait la durée maximale des prestations. On espère ainsi récupérer \$110 millions, notamment en forçant les chômeurs à accepter des emplois de crève-la-faim.

Ces politiques ont permis au gouvernement de mettre sur pied une gamme de programmes qui visent à subventionner l'entreprise pour les emplois créés. Le plus important de ces programmes est celui du Ministère de l'Expansion économique et Régionale qui paie entre 15 et 25% des coûts d'immobilisation de nouveaux projets dans les régions désignées.

Douze millions pour créer du chômage

Dans le secteur des scieries du Nord-Ouest Québécois, le MEER a accordé des subventions de \$12,871,000 à six compagnies pour créer 1,491 nouveaux emplois. Mais les modernisations effectuées par ces entreprises ont forcé de nombreux concurrents à fermer leurs portes. Plus de 1,700 travailleurs devaient ainsi perdre leurs emplois.

Autre exemple. A St-Félicien il en coûtera \$167,000 par emploi créé lorsque le moulin de la Donahue ouvrira ses portes à 300 travailleurs, et ceci à partir des subventions directes uniquement. On donnera presque autant de subventions indirectes (\$40 millions) sous forme de construction de voies d'accès, etc.

Le moulin de St-Félicien n'emploiera pourtant que le tiers de travailleurs comparativement aux moulins existants. Pendant ce temps, à East Angus ou à la Wayagamac...

La formation sélective de la Main d'Oeuvre

Les centrales CEQ-CSN-UPA-FTQ dévoilaient dernièrement les futures politiques de formation de Main d'Oeuvre du gouvernement fédéral. Ces politiques accentueront la formation en entreprise (le gouvernement paie une partie du salaire de l'employé), empêcheront les jeunes de moins de 21 ans de suivre des cours de formation, restreindront le recours à ces programmes de formation pour les femmes, les immigrants et les agriculteurs et feront payer, par les chômeurs, ces programmes qui visent à adapter la main d'oeuvre aux besoins de l'entreprise.

La meilleure façon de tuer un homme...

Pour faire baisser le taux officiel de chômage, le gouvernement a aussi mis sur pied depuis quelques années des programmes temporaires et non-productifs connus sous le nom de "Canada au Travail", "Initiatives Locales", etc.... Ces programmes ne créent pas habituellement d'emplois permanents.

De plus, depuis quelques mois, la Commission d'Assurance-chômage s'est lancée dans une campagne publicitaire qui vise beaucoup plus à susciter un sentiment de culpabilité et de honte chez ceux qui sont en chômage qu'à décourager les possibles fraudeurs.

Même si tous les emplois vacants avaient été comblés pendant les trois derniers mois de 1977, il y aurait quand même au Canada plus de 804,000 sans travail.

Déjà, avec la loi C-73, qui contrôlait les salaires, on créait du chômage en réduisant la demande de biens de consommation. Le nombre de chômeurs actuels constitue en soi un moyen de pression pour diminuer la force de négociation des travailleurs. On a ainsi vu des compagnies comme la CIL ou Gulf jouer avec l'insécurité d'emploi des travailleurs.

Dupuis Frères
815 mises à pied

CIL
McMasterville
Plus de 200
mises à pied

Standard Paper Box
172 victimes
d'une fermeture

Maskinongé
Furniture
102 nouveaux
chômeurs

Associated Textile
800 travailleurs
sans emploi

Celanese de Sorel
Les effectifs
passent
de 650 à 450

Grand Mère Shoes
100 chômeurs
de plus

East Angus
125 mises à pied

Domcraft:
60 chômeurs de plus

Davie Ship Building
500 mises à pied
et 500 autres
à venir

Bâtissons l'unité

1,045,000 chômeurs "officiels" au Canada

Taux de chômage officiel en janvier 1978

Ensemble du Canada	9.5%	Cantons de l'Est	10.8%
Alberta	5.4%	Montréal	11.1%
Saskatchewan	6.4%	Côte-Nord	12.6%
Ontario	7.9%	Trois-Rivières	13.3%
Québec	12.4%	Saguenay-Lac St-Jean	15.4%
Terre-Neuve	17.6%	Outaouais	17.4%
		Bas St-Laurent Gaspésie	20.3%
		Nord-Ouest Québécois	25.8%
		Québec	12.2%
		Côte-Nord	12.6%
		Trois-Rivières	13.3%

Aux 339,000 chômeurs "officiels" du Québec, il faut ajouter les 461,318 assistés sociaux dont 70% viennent directement du marché du travail, ajouter les personnes suivant des cours de recyclage de la main-d'oeuvre payés par le fédéral (près de 100,000 personnes en 76-77 au Québec), ajouter les personnes de 65 ans et plus qui cherchent du travail, ajouter les femmes mariées qui se cherchent un emploi, les indiens, les étudiants qui continuent leurs études plutôt que de se trouver en chômage. Bref, selon une étude effectuée par un groupe de recherche américain, c'est presque par trois (3) qu'il faut multiplier le nombre de chômeurs "officiels" pour avoir le nombre réel de chômeurs.

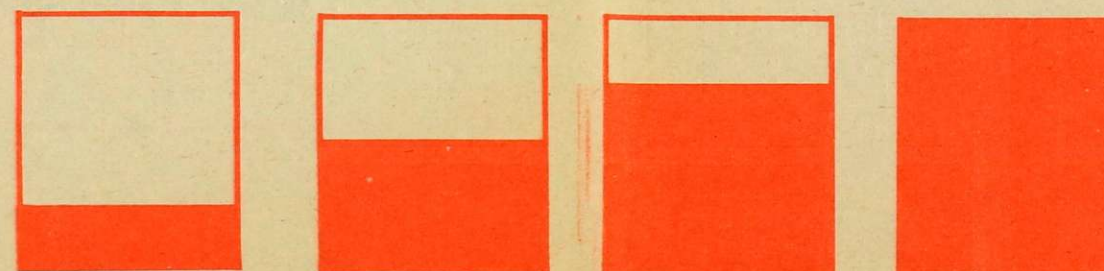
Cas de mises à pied collectives au Québec, avril 75' à mars 77'.

586 entreprises ont mis 42,516 travailleurs à pied. Ces statistiques gouvernementales sous-estiment grandement la situation réelle car elles n'incluent que les mises à pied pour lesquelles le Ministère du Travail a reçu un avis officiel.

Bilan des coupures de postes 76 à 78' dans les Affaires sociales; 235 syndicats sur 353.

postes abolis	1,167
mises à pied	751
Bumping	1,075
Transfert de temps complet à temps partiel	728
Fermeture de lits	997

Pays industrialisés de l'OCDE (6 mois de 1977)	Canada (janvier 78)	Québec (janvier 78)	Nord-Ouest Québécois (janvier 78)
4.8%	9.5%	12.4%	25.8%



Comme on peut le voir, le chômage n'est pas un phénomène unique au Québec. Cependant, le Québec et certaines régions du Québec sont plus durement touchés que des pays comme la France, l'Italie, etc...

1,167 postes abolis dans les Affaires sociales

Employés de soutien de la CECM
10% du personnel est coupé

Marine Industries
200 mises à pied

Valco Métal ferme
18 employés dehors

Pinatel
près de 80
travailleurs
mis à pied

FBI Foods ferme
78 chômeurs

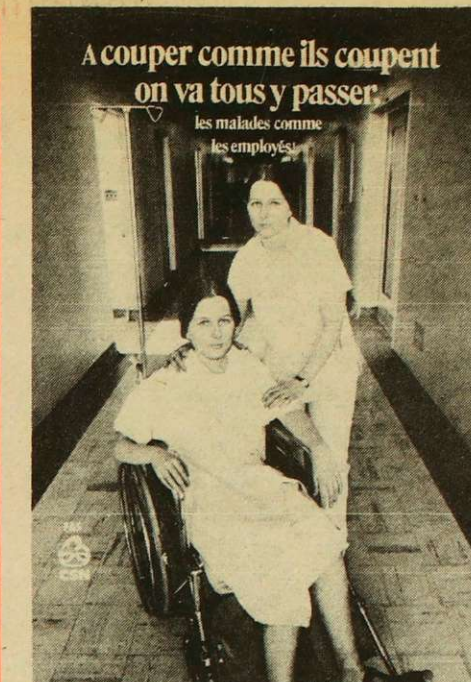
Hôtel Laurentien
192 nouveaux
chômeurs

Ciment Lafarge
74 chômeurs

Wayagamak ferme

Non renouvellement de contrat pour 400 professeurs de CEGEP

Bâtissons l'unité



Affaires sociales: Près de 5,000 nouveaux chômeurs

Depuis plus de deux ans, Québec a décidé de restreindre la part du budget consacré aux affaires sociales dans l'ensemble des dépenses gouvernementales. Cette politique de restrictions budgétaires s'est traduite par des abolitions de postes, des fermetures de lits, des "bumping" ou déplacements, des transformations de postes à temps complet en postes à temps partiel, un accroissement du fardeau de tâche, etc...

Cette politique gouvernementale a fait en sorte qu'on évalue en tout et pour tout à environ 5,000 le nombre de pertes d'emplois dans le secteur des Affaires Sociales. Aucune région du Québec n'a été épargnée comme le démontre le tableau suivant qui a été établi à partir des réponses fournies par 235 des 353 syndicats de la Fédération des Affaires Sociales.

Région	Nombre de syndicats ayant répondu / nombre de syndicats total	Mises à pied	Postes abolis
Bas St-Laurent-Gaspésie	21/31	112	73
Saguenay Lac-St-Jean	16/18	69	41
Québec	36/50	150	118
Mauricie-Bois Francs	23/52	51	65
Estrie	14/17	164	123
Montréal	42/73	86	368
Rivd Sud de Montréal	33/39	27	162
Laurentides-Lanaudière	15/21	53	108
Outaouais	17/27	13	49
Nord Ouest	10/12	11	19
Côte-Nord	8/13	15	41

Bref, la guillotine gouvernementale continue de tomber, accentuant les problèmes de chômage que l'on connaît. Les travailleurs du secteur public sont aux prises avec les mêmes problèmes que ceux du secteur privé. Quand les chômeurs et les travailleurs ont moins de revenus, ils achètent moins de biens de consommation, ce qui provoque d'autres mises à pied. C'est donc un cercle vicieux qu'il faut combattre sur tous les fronts.

A la lutte contre les fermetures d'usines et le chômage doit s'ajouter celle déjà engagée pour la protection du revenu des chômeurs, contre les coupures de salaires et contre les coupures dans les services publics.

Dans les CEGEP, 400 profs ne seront pas réengagés

Dans les CEGEP, près de 400 professeurs ont reçus des avis de non-renouvellement de contrats. Dans les Commissions Scolaires, le personnel de soutien a été durement touché en septembre alors qu'on a procédé

à des fermetures de postes et à des mises à pied. Mais c'est véritablement cette année qu'ils seront particulièrement visés si on se fie au dernier budget présenté par Québec en mars.

La CSN revendique le droit au travail

● Afin de garantir le droit fondamental au travail, la CSN propose qu'il soit obligatoire pour une entreprise de recevoir une autorisation du gouvernement avant de mettre plus de dix personnes à pied. Le préavis de l'intention de mettre à pied serait de deux, trois ou quatre mois, dépendant du nombre licencié. Cependant, quand une entreprise désire effectuer une fermeture complète, un préavis de six mois serait requis. Avant d'arriver à sa décision, soit d'empêcher ou non la fermeture, le gouvernement doit tenir des audiences publiques.

● Nous réclamons la nationalisation sans indemnisa-

tion dans le cas des entreprises qui ferment.

● Nous réclamons le droit de voir à ce que les livres comptables (rapports financiers, salaire réel, prix de revient, prix de vente, etc.) soient publics pour toutes les entreprises d'une même multinationale.

● Nous réclamons la formation d'une caisse de stabilisation de l'emploi financée par les employeurs en vue de maintenir les revenus des travailleurs pendant les mises à pied, les fermetures ou les changements technologiques. Ainsi, un travailleur victime d'une fermeture verrait la première année de salaire entièrement payée par l'en-

semble des employeurs, alors que les deux et troisième années seraient payées à 50% par les employeurs et 50% par l'assurance-chômage. Cette mesure découragerait certains employeurs de procéder à des fermetures. Il est à noter que de telles dispositions existent déjà dans des pays comme la Finlande.

● Pour stimuler l'économie, nous réclamons que la caisse de dépôt et de placement devienne un instrument collectif de rapatriement de l'épargne des fonds de pension et des assurances pour favoriser le développement économique.

● Nous réclamons l'indexation des tables d'impôts au

coût de la vie, la mise sur pied d'un régime de revenu minimum garanti.

● Nous réclamons que le gouvernement mette un frein à la contre-réforme Forget-Lazure dans le secteur public et à la contre-réforme Morin dans le secteur de l'éducation.

● Dans nos conventions, nous devrions voir à obliger l'employeur à réinvestir dans l'usine ou l'établissement une partie des profits qu'il y réalise. Pour concrétiser cette revendication, il faudra exiger que l'employeur fournisse au syndicat des renseignements complets et à jour sur l'état financier de l'établissement et de toute la compagnie.

Le 1er mai n'est que le point de départ d'une vaste campagne qu'entend mener la CSN contre le chômage, les fermetures d'usines et les mises à pied massives. Il est primordial que le lancement de cette campagne mobilise le plus grand nombre de membres possible.

Chômage et répression

Quand le taux de chômage est élevé, on assiste à un durcissement des luttes. "Si tu n'es pas content, y'en a d'autres qui sont prêts à prendre ta place...", disent certains employeurs.

C'est dans ce contexte qu'on peut expliquer les Commonwealth Plywood, les Radio-Mutuel, les Charle-roi Boyer, les France Films, CEC et Dumont Transport où les scabs volent l'emploi des grévistes.

Cette année, le premier Mai a comme sous-thème: la répression. La répression qui se manifeste par l'abus des procédures judiciaires dans Commonwealth Plywood, par les descentes de police chez les grévistes de CJTR, par l'emploi des fiers-à-bras au Pavillon Charle-roi-Royer, etc.

La répression dans les conflits de travail n'est que la manifestation brutale de la crise économique que nous vivons.

1^{er} Mai Pour le droit au travail

Le Bureau Confédéral de la CSN lors de sa dernière réunion a adopté la résolution suivante, face, entre autre, à la position de la FTQ qui a décidé de ne pas manifester dans l'unité avec les autres centrales à l'occasion du 1er mai, fête internationale des travailleurs: "Le Bureau Confédéral de la CSN réitère la position à l'effet que la fête du 1er mai est la fête des travailleurs, et de tous les travailleurs. En conséquence, le bureau réitère son appel à toutes les centrales syndicales, à tous les syndicats et à tous les travailleurs pour fêter le 1er mai de façon unitaire sur la base régionale".

Participons donc à la fête du 1er mai telle qu'organisée par le Conseil Central de notre région.

BÂTISSONS L'UNITÉ

Pour recevoir Le Travail par courrier:
CSN, Service de l'information
1001, St-Denis
Montréal H2X 3J1

Nom

Adresse

Syndicat